



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

## AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, JOANNE GIGUÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

Qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal se tiendra **jeudi, le 30 mars 2023 à 19 h 00** à la salle des sessions du conseil municipal.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement relatif à la démolition d'immeuble numéro 249 N.S.
4. Adoption du règlement numéro 144-1 N.S. modifiant le règlement numéro 144 N.S. relatif au plan d'urbanisme afin d'agrandir une affectation agroforestière à même une partie des affectations agricoles et agroforestières contiguës
5. Adoption du règlement numéro 145-3 N.S. modifiant le règlement de zonage numéro 145 N.S. afin d'agrandir la zone forestière AF11 à même une partie des zones A4 et AF3
6. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés
7. Levée de l'assemblée

DONNÉ À Chesterville, ce 23<sup>e</sup> jour de mars 2023.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière



---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, résidente à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 23<sup>e</sup> jour de mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour de mars 2023.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière